



## CHANTAL CHOMEL

« LES FORMES COOPÉRATIVES SONT PLUS QUE JAMAIS NÉCESSAIRES. ELLES CONSTITUENT DES OUTILS ÉCONOMIQUES, TERRITORIAUX ET SOCIAUX, VECTEURS D'ÉMANCIPATION, QUI PERMETTENT AUX GENS DE TRAVAILLER COLLECTIVEMENT SUR LE MOYEN/ LONG TERME TOUT EN FREINANT L'APPÉTIT DE LUCRATIVITÉ »

COOPÉRATION AGRICOLE

DROITS DES FEMMES

BANQUES COOPÉRATIVES

Chantal Chomel grandit à Paris dans une famille catholique de gauche. De cette culture, elle conserve des engagements personnels envers les plus démunis. Très tôt elle comprend que le travail est un levier d'émancipation incontournable pour les femmes. Vivant à Briançon, elle travaille pour l'ANPE et l'AFPA, ce qui la met en contact avec l'économie des Hautes Alpes, tirée par le tourisme. Elle y passe son diplôme d'initiateur de ski de fond. Ce sont aussi les années où naissent ses enfants.

En 1980, Chantal Chomel entre au Centre d'Information sur les Droits des femmes et des familles - (CIDFF) de l'Isère. Elle s'occupe d'abord de l'antenne Femmes de la mission locale, puis devient la directrice du CIDFF de l'Isère. Elle habite alors le Vercors, et participe à la fondation d'une école de musique itinérante. En 1985, elle intègre le CNIDFF à PARIS. Ces années donneront naissance à de grandes amitiés qui nourrissent une vie avec ses collègues femmes qui partagent la même aspiration émancipatrice. Également divorcée, elle élève seule ses enfants.

En 1987 elle rejoint la coopération jusqu'à la fin de sa vie professionnelle : le GNC (Groupement National de la Coopération) d'abord, comme juriste, puis en 1991, la Délégation interministérielle à l'ES, dont le délégué est alors François Soulage. Elle y rencontre aussi Marcel Hipszman, qui deviendra plus tard son mari. Quand en 1994 la confédération de la Coopération agricole lui propose la direction des affaires juridiques et fiscales, qui inclut également la gouvernance, elle accepte et y reste jusqu'en 2016. Tous ces milieux sont très masculins et peu de femmes ont des postes de responsabilité.

Elle participe aux travaux de Cooperatives Europe, de l'ACI, et du COGECA. Elle est aussi experte aux travaux préparatoires à la recommandation de 2002 de l'OIT sur les coopératives. En France, elle est membre du Conseil Supérieur de la Coopération et met sur les rails le HCCA- Haut conseil de la coopération agricole. Elle a été membre du collège de l'Autorité de la Concurrence de 2014 à 2019 et administratrice et membre du bureau de l'ESA (Ecole supérieure d'agriculture d'Angers). En 2010, elle est élue administratrice du Conseil d'administration du Crédit Coopératif au titre des particuliers et y restera jusqu'en 2022, en ayant assuré la présidence du Comité des risques et étant devenue vice-présidente.

Elle est actuellement membre du bureau de l'Académie d'agriculture de France. Elle siège à la C.A.D.A, commission d'accès aux documents administratifs. Elle est enfin membre du comité de rédaction de la RECMA.

**2010-2022** : Vice-présidente,  
Crédit Coopératif (fin du mandat le 1er juin 2022)

**1987-2016** : Les années dans la coopération :  
au GNC, puis à la Délégation interministérielle  
à l'Economie Sociale et enfin à Coop de  
France.

**1980-1987** : Secrétaire générale,  
Centre d'information sur les droits des femmes de  
l'Isère, puis à Paris

**1977-1982** : Assistante,  
Université de Sciences Sociales à Grenoble

**1975** : DES Droit Privé à Aix en Provence





## ENGAGEMENT DANS L'ESS

L'essentiel de son parcours professionnel s'est réalisé dans l'ESS- avec quelques incursions dans le secteur public. L'ESS c'est à la fois un projet, des secteurs d'activité variés, de la coopération agricole à la santé en passant par les mobilités douces ou le secteur financier, et des rencontres de travail avec des personnes qui partagent le même engagement collectif pour un monde plus juste et plus durable. Le secteur coopératif lui semble particulièrement intéressant, en raison de sa diversité mais aussi de son adossement à un corpus juridique construit qui fixe des limites à l'appétit lucratif. La structure même de la coopérative, son ancrage territorial fort et l'absence de pression boursière favorisent une approche moyen/long terme.

### PROMOTION ET AUTONOMIE DES PERSONNES :

#### GOVERNANCE ET FORMATION

Pour Chantal Chomel, "la coopération est plus qu'un projet de transformation sociale, c'est aussi un projet de promotion et d'émancipation individuelle et collective des personnes qui y travaillent". De cette conviction découle son investissement dans la formation des élus et dans la gouvernance notamment en partenariat avec l'ESSEC. Elle initie le premier guide de gouvernance pour les coopératives agricoles, régulièrement réédité et enrichi depuis.

### PROMOTION DE LA COOPÉRATION

A l'initiative de François Soulage, Chantal Chomel travaille sur la loi du 13 juillet 1992 de modernisation des entreprises coopératives avec deux objectifs : rendre le statut coopératif plus attractif en levant quelques contraintes, et renforcer le tronc commun entre les divers statuts. C'est une expérience professionnelle et humaine passionnante, car elle porte sur l'ensemble du processus : les travaux préparatoires en concertation avec les mouvements coopératifs, le passage en conseil d'Etat, le débat au Parlement et les décrets d'application. Elle travaillera avec François Espagne- immense érudit sur le droit des coopératives dans le temps et dans l'espace, alors secrétaire général de la CGSCOP- ou Jacques Moreau, alors PDG du Crédit Coopératif, et à Bruxelles sur le règlement européen sur la société coopérative européenne.

Outre ses activités d'enseignement dans plusieurs universités, Chantal Chomel co-écrit un livre avec des collègues enseignants-chercheurs sur les coopératives agricoles. Elle est d'ailleurs la marraine d'une promotion de master 2 de Droit Rural à l'Université Mâcon-Lyon. Construire des liens avec la recherche sur les coopératives et l'ESS a été un de ses axes de travail constant. C'est aussi le sens de son engagement à l'ESA d'Angers compte tenu de l'importance de l'enjeu des transitions agro écologiques et climatiques.



## COMBAT : L'ÉGALITÉ DES DROITS FEMMES-HOMMES

### • DROITS DES FEMMES

A la fois engagement de jeunesse et un des fils rouges des convictions qui ont caractérisé sa vie professionnelle, le combat pour l'égalité des droits femmes-hommes est toujours d'actualité, et plus encore dans le monde agricole.

A 21 ans, en 1972, Chantal Chomel monte avec quelques amies une antenne du Planning Familial à Briançon. A cette époque la loi Veil, légalisant le recours à l'avortement n'est pas encore adoptée- elle ne le sera qu'en 1975- et le Planning accompagne à l'étranger les femmes qui souhaitent avorter.

### • L'ÉGALITÉ DANS L'ESS

En le regrettant, Chantal Chomel constate que l'ESS n'est pas toujours d'elle-même à la pointe de ce combat et que la loi Copé Zimmerman été une bonne incitation. La coopération agricole, non visée par cette loi, reste en retrait bien que 1/3 des chefs d'exploitation soient des femmes mais pas le tiers dans les conseils d'administration et cette discordance est une faiblesse. Elle considère que c'est un échec collectif, même si certaines initiatives récentes, comme les « Z elles de la coopération » sont à saluer et à soutenir car il n'y a pas d'évidence dans ce milieu très masculin.

L'économie sociale et la coopération ont apporté à Chantal Chomel la possibilité de mener une vie professionnelle pleine de sens et de se sentir le plus souvent alignée entre ses convictions et son activité, de conduire des beaux projets en équipe et de faire un grand nombre de belles rencontres. Et quand elle ne travaille pas, elle s'adonne à ses passions ; ses petits-enfants, la lecture, la montagne, l'opéra et les voyages : autant d'occasions de nourrir sa curiosité des personnes et du monde.

#### Réalisation :

ESS France,  
Observatoire national de l'ESS  
Septembre 2022



Le projet Matrimoine bénéficie du soutien de

